

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 14 rajeb 1445 – 26 janvier 2024

167^{ème} année

N° 16

Sommaire

Décrets et arrêtés

Présidence de la République

Décret n° 2024-85 du 23 janvier 2024, portant ratification d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire 471

Décret n° 2024-86 du 26 janvier 2024, portant prorogation du délai accordé aux comités d'audit prévu à l'article 6 du décret n° 2023-591 du 21 septembre 2023, relatif à l'audit général des opérations de recrutement et d'intégration dans la fonction publique, les instances publiques, les établissements publics, les entreprises publiques, les sociétés à participation publique et toutes autres structures publiques, réalisées à compter du 14 janvier 2011 jusqu'au 25 juillet 2021 471

Présidence du Gouvernement

Arrêté du Chef du Gouvernement du 22 janvier 2024, portant organisation et ouverture d'une session de formation au profit des hauts cadres administratifs à l'institut de leadership administratif à l'école nationale d'administration pour l'année 2024 472

Ministère de la justice

Arrêté de la ministre de la justice du 11 janvier 2024, portant délégation de signature 472

Ministère de la Défense Nationale

Nomination d'un chef de service hospitalier 473

Ministère de l'Intérieur	
Nomination de secrétaires généraux de communes	473
Nomination de directeurs	473
Nomination de sous-directeurs	474
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service	474
Nomination de chefs de services	474
Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger	
Décret n° 2024-87 du 23 janvier 2024 , portant ratification d'un accord de coopération entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire dans le domaine de la culture	474
Décret n° 2024-88 du 23 janvier 2024 , portant ratification d'un accord entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République orientale d'Uruguay sur la suppression de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques	475
Décret n° 2024-89 du 23 janvier 2024 , portant ratification d'un accord entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela sur la suppression de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de services ou spéciaux	475
Ministère des Finances	
Décret n° 2024-90 du 26 janvier 2024 , relatif à l'émission de l'emprunt obligataire national de l'année 2024	476
Arrêté de la ministre des finances du 26 janvier 2024, fixant les caractéristiques et les conditions d'émission de la première tranche de l'emprunt obligataire national 2024 et à la date d'ouverture et de clôture des souscriptions	477
Tableaux d'emplois fonctionnels	480
Ministère des Affaires Sociales	
Nomination de directeurs	490
Nomination de sous-directeurs	490
Cessation de fonctions	490
Nomination d'un chef de programme	490
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime	
Nomination d'un chargé de mission	491
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure au corps administratif commun des administrations publiques	491
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques	491
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques	492
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche	493

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche	493
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire général de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives	494
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire conseiller de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives	495
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives	495
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste général au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.....	496
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste en chef au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques....	497
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.....	497
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste au corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques.....	498
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de programmeur au corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques	498
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques	499
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef du corps technique commun des administrations publiques	500
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques	500
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques.....	501
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques.....	502

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire général du corps des cadres communs de laboratoire	502
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef du corps des cadres communs de laboratoire	503
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire au corps des cadres communs de laboratoire.....	503
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques et de la documentation dans les administrations personnelles.....	504
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de bibliothécaire ou documentaliste du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques	505
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien supérieur major de la santé publique au corps commun des techniciens supérieurs de la santé publique.....	505
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de médecin vétérinaire sanitaire principal au corps commun des médecins vétérinaires sanitaires.....	506
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de formateur principal en agriculture et pêche au corps des formateurs en agriculture et pêche	506
Ministère de la Santé	
Nomination d'un directeur général	507
Nomination d'un psychologue général.....	507
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination de directeurs généraux.....	507
Cessation de fonctions.....	507
Ministère de la Jeunesse et des Sports	
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur	508
Nomination d'un directeur	508
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur	508
Nomination d'un sous-directeur	508
Nomination de chefs de services	508
Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Nomination d'un membre au conseil d'administration de l'office national de la propriété foncière	509
Ministère de l'Environnement	
Nomination d'un directeur	509
Ministère des Affaires Culturelles	
Arrêté de la ministre des affaires culturelles du 22 janvier 2024, portant protection des monuments historiques et archéologiques	509

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2024-85 du 23 janvier 2024, portant ratification d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi organique n° 2024-4 du 18 janvier 2024, portant approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire,

Vu la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire signée à Tunis le 15 décembre 2021.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée, la convention d'extradition entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, signée à Tunis le 15 décembre 2021.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 janvier 2024.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Décret n° 2024-86 du 26 janvier 2024, portant prorogation du délai accordé aux comités d'audit prévu à l'article 6 du décret n° 2023-591 du 21 septembre 2023, relatif à l'audit général des opérations de recrutement et d'intégration dans la fonction publique, les instances publiques, les établissements publics, les entreprises publiques, les sociétés à participation publique et toutes autres structures publiques, réalisées à compter du 14 janvier 2011 jusqu'au 25 juillet 2021.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2023-591 du 21 septembre 2023, relatif à l'audit général des opérations de recrutement et d'intégration dans la fonction publique, les instances publiques, les établissements publics, les entreprises publiques, les sociétés à participation publique et toutes autres structures publiques, réalisées à compter du 14 janvier 2011 jusqu'au 25 juillet 2021, notamment son article 6,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-5 du 12 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-51 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-112 du 7 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-155 du 13 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-165 du 22 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-268 du 17 mars 2023, portant nomination d'un membre du gouvernement,

Vu le décret n°2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret n°2024-75 du 24 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n°2024-76 du 24 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n°2024-77 du 24 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu l'avis du Tribunal administratif,

Sur proposition du Chef du Gouvernement,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Le délai prévu à l'article 6 du décret n° 2023-591 du 21 septembre 2023 susvisé, est prorogé d'une durée de deux mois à compter du 20 décembre 2023, pour que les comités d'audit achèvent leurs travaux et soumettent leurs rapports au comité de pilotage.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 janvier 2024.

Pour Contreseing
Le Chef du Gouvernement
Ahmed Hachani

Le Président de la
République
Kaïs Saïed

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Arrêté du Chef du Gouvernement du 22 janvier 2024, portant organisation et ouverture d'une session de formation au profit des hauts cadres administratifs à l'institut de leadership administratif à l'école nationale d'administration pour l'année 2024.

Le Chef du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 64-44 du 3 novembre 1964, portant réforme de l'école nationale d'administration,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 2007-1885 du 23 juillet 2007, fixant l'organisation administrative et financière de l'Ecole nationale d'administration, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-697 du 3 août 2018, fixant le régime de rémunération des différentes catégories de personnels enseignants, des travaux exceptionnels, des chercheurs à titre occasionnel et des chercheurs contractuels à l'Ecole nationale d'administration,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - L'institut de leadership administratif organise une session annuelle de formation, visant l'amélioration des compétences et des qualifications des hauts cadres administratifs dans les domaines relatifs au leadership, au management public et aux techniques d'innovation administrative.

Art. 2 - La session de formation comprend les activités suivantes :

- Des conférences et des séminaires,
- Des ateliers d'innovation publique,
- Des tables rondes
- Des visites d'études.

Art. 3 - Les auditeurs de la session sont chargés d'élaborer un rapport de synthèse relatif au thème de la session.

Art. 4 - La dix-septième session au titre de l'année 2024 sera organisée à partir du mois de février 2024 et s'étalera sur sept (7) mois.

Art. 5 - Le thème de la dix-septième session est fixé comme suit : « Leadership administratif et innovation publique ».

Art. 6 - Cette session sera organisée au profit des hauts cadres administratifs qui occupent la fonction de directeur général d'administration centrale ou une fonction équivalente.

Les ministères et les structures concernées désignent deux candidats (une femme et un homme). La commission du tri des candidatures créée pour cette fin, arrête la liste définitive des participants à la session de formation sur la base du principe de parité et en respectant les critères de sélection qu'elle s'est fixée.

A la clôture de la session, chaque auditeur se voit décerner une attestation de participation.

Art. 7 - Une commission de tri des candidatures sera créée à cet effet par décision de la directrice de l'Ecole nationale d'administration.

Art. 8 - Le programme de la session de formation ainsi que les modalités pratiques d'organisation, de suivi et d'évaluation sont fixés par décision de la directrice de l'école nationale d'administration en coordination avec les services concernés de la Présidence du Gouvernement.

Art. 9 - La directrice de l'Ecole nationale d'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté de la ministre de la justice du 11 janvier 2024, portant délégation de signature.

La ministre de la justice,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 82-70 du 6 août 1982, portant statut général des forces de sécurité intérieure, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-69 du 29 juillet 2011,

Vu la loi n° 2001-51 du 3 mai 2001, relative aux cadres et agents des prisons et de la rééducation,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974 fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 2006-1167 du 13 avril 2006, fixant le statut particulier du corps des cadres et agents des prisons et de rééducation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n°2012-383 du 5 mai 2012,

Vu le décret n° 2010-3152 du 1^{er} décembre 2010, portant organisation du ministère de la justice, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2018-334 du 6 avril 2018,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-39 du 26 février 2020, portant organisation des structures de l'instance générale des prisons et de la rééducation,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-104 du 1^{er} décembre 2023, chargeant Monsieur Lassaad Abdenbi, colonel major des prisons et de la rééducation, des fonctions de directeur général des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice à compter du 24 août 2023.

Arrête:

Article premier - En application des dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, il est accordé à Lassaad Abdenbi, colonel major des prisons et de la rééducation, chargé des fonctions de directeur général des affaires administratives et financières à l'instance générale des prisons et de la rééducation au ministère de la justice, une délégation de signer au nom de la ministre de la justice tous les documents entrant dans le cadre de ses prérogatives à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne et prend effet à compter du 24 août 2023.

Tunis, le 11 janvier 2024.

La ministre de la justice

Leila Jaffel

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 26 janvier 2024.

Le capitaine de corvette médecin Hichem Ammar, maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, est chargé des fonctions de chef de service de neurochirurgie à l'hôpital militaire universitaire de Sfax, et ce, à compter du 14 février 2024.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 15 janvier 2024.

Madame Boutheina Aouled Mefteh épouse Khedhri, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de secrétaire général de quatrième classe à la commune de Djebel Oust à compter du 15 septembre 2023.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 15 janvier 2024.

Monsieur Lasaad El Kdhiri, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de secrétaire général de troisième classe à la commune d'el Golaa.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 janvier 2024.

Madame Neila Aguir, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de directeur des affaires administratives et financières à la commune de Moknine.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 15 janvier 2024.

Monsieur Mondher Aloui, administrateur en chef de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de la division du conseil régional au gouvernorat de Tataouine avec rang et prérogatives de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 janvier 2024.

Monsieur Imed Labidi, administrateur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires sociales, culturelles et sportives à la commune de Ben Arous.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 janvier 2024.

Monsieur Riadh Nachi, administrateur en chef, est chargé des fonctions de sous-directeur des affaires administratives et financières à la commune de Tazarka.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 janvier 2024.

Madame Sawssen Khay, administrateur en chef, est chargée des fonctions de sous-directeur de la propreté et de la protection de l'environnement à la commune de Tazarka.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 janvier 2024.

Monsieur Aymen Hamzi, analyste central, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'informatique, de la technologie de communication et de l'information à la commune de Sidi Thabet.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 25 décembre 2023.

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service est attribuée à Madame Olfia Bouden épouse Safar Guandoura, pharmacien en chef de la santé publique, chargée des fonctions de chef de service des médicaments et des équipements, à la direction des services de santé au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 janvier 2024.

Monsieur Imed Ammar, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service de gestion des documents et archives à la commune d'Agareb.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 janvier 2024.

Madame Saida Labidi, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service des redevances et du recouvrement à la commune de Megrine.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 janvier 2024.

Madame Najet Ben Hmida, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de chef de service de la culture, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales et des relations extérieures à la commune de Moknine.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 8 janvier 2024.

Madame Fadhila Missaoui, administrateur de l'éducation, est chargée des fonctions de chef de service des affaires administratives à la commune de Khmouda.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 15 janvier 2024.

Monsieur Bechir Guersen, administrateur conseiller de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de la subdivision de tutelle des communes et de la coopération à la division des affaires communales au gouvernorat de Tataouine avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES, DE LA
MIGRATION ET DES
TUNISIENS À L'ÉTRANGER**

Décret n° 2024-87 du 23 janvier 2024, portant ratification d'un accord de coopération entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire dans le domaine de la culture.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984, fixant les attributions du ministère des affaires étrangères, notamment son article 6,

Vu le décret Présidentiel n° 2023-112 du 7 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire dans le domaine de la culture.

Sur proposition du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié, l'accord de coopération, signé à Alger le 4 octobre 2023, entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire dans le domaine de la culture, annexé au présent décret.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 janvier 2024.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Décret n° 2024-88 du 23 janvier 2024, portant ratification d'un accord entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République orientale d'Uruguay sur la suppression de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984, fixant les attributions du ministère des affaires étrangères, notamment son article 6,

Vu le décret Présidentiel n° 2023-112 du 7 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'accord signé le 26 septembre 2022 entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République orientale d'Uruguay sur la suppression de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié, l'accord, signé à New York le 26 septembre 2022, entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République orientale d'Uruguay sur la suppression de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, annexé au présent décret.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 janvier 2024.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Décret n° 2024-89 du 23 janvier 2024, portant ratification d'un accord entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela sur la suppression de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de services ou spéciaux.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 84-1242 du 20 octobre 1984, fixant les attributions du ministère des affaires étrangères, notamment son article 6,

Vu le décret Présidentiel n° 2023-112 du 7 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'accord signé le 12 octobre 2023 entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela sur la suppression de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de services ou spéciaux.

Sur proposition du ministre des affaires étrangères, de la migration et des tunisiens à l'étranger.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié, l'accord, signé le 12 octobre 2023, entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela sur la suppression de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, de services ou spéciaux, annexé au présent décret.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 23 janvier 2024.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Décret n° 2024-90 du 26 janvier 2024, relatif à l'émission de l'emprunt obligataire national de l'année 2024.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019, relative à loi organique du budget,

Vu le code de la comptabilité publique promulgué par la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier est le décret-loi n° 2022-79 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023, et notamment son article 65,

Vu le code des changes et du commerce extérieur promulgué par la loi n° 76-18 du 21 janvier 1976 portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, et notamment le décret-loi n° 2011-98 du 24 octobre 2011,

Vu le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés promulgué par la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024,

Vu la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, relative à la réorganisation du marché financier, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement,

Vu la loi n° 2000-35 du 21 mars 2000, relative à la dématérialisation des titres,

Vu la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers,

Vu la loi n° 2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024, et notamment son article 7,

Vu le décret n° 75-316 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère des finances,

Vu le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, tel que modifié et complété par le décret n° 2005-3144 du 6 décembre 2005,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-51 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-112 du 7 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-155 du 13 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-165 du 22 février 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-268 du 17 mars 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-75 du 24 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-76 du 24 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-77 du 24 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu l'avis du Tribunal administratif,

Sur proposition de la ministre des finances,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - L'Etat émet un emprunt obligataire national selon les procédures arrêtées par le présent décret, destiné à la couverture d'une partie des besoins du budget de l'Etat pour l'année 2024.

Art. 2 - La souscription à l'emprunt obligataire national et son remboursement se feront en dinar tunisien. Les souscriptions se feront à travers des comptes ouverts à ces fins chez les intermédiaires agréés administrateurs, parmi les sociétés d'intermédiation en bourse et les banques.

Art. 3 - La souscription à l'emprunt obligataire national se fera sur quatre tranches. La date d'ouverture et de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire national, les caractéristiques et les conditions d'émission pour chaque tranche seront fixées par arrêté du ministre chargé des finances.

Art. 4 - Les tunisiens non-résidents peuvent souscrire et acquérir les titres de l'emprunt obligataire national en dinar tunisien, par débit de leurs comptes étrangers ouverts chez les banques en devise ou en dinar convertible ou par virement bancaire de l'étranger. Les détenteurs de ces titres peuvent transférer le principal et les intérêts y afférents selon la réglementation des changes en vigueur.

Art. 5 - L'emprunt obligataire national est admis aux opérations de Tunisie Clearing qui sera chargée de la tenue des registres des souscripteurs à l'emprunt obligataire national en tant qu'intermédiaire agréé mandaté conformément à l'article 16 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001.

Les titres de l'emprunt obligataire national sont négociables à la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Art. 6 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 janvier 2024.

*Pour Contresieing
Le Chef du Gouvernement*

Ahmed Hachani

La ministre des finances

Sihem Boughdiri Nemsia

*Le Président de la
République*

Kaïs Saïed

Arrêté de la ministre des finances du 26 janvier 2024, fixant les caractéristiques et les conditions d'émission de la première tranche de l'emprunt obligataire national 2024 et à la date d'ouverture et de clôture des souscriptions

La ministre des finances,

Vu la Constitution,

Vu la loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019, portant loi organique du budget,

Vu le code de la comptabilité publique promulgué par la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier est le décret-loi n° 2022-79 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023, et notamment son article 65,

Vu le code des changes et du commerce extérieur promulgué par la loi n° 76-18 du 21 janvier 1976, portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété, et notamment le décret-loi n° 2011-98 du 24 octobre 2011,

Vu le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés promulgué par la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment la loi n° 2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024,

Vu la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, relative à la réorganisation du marché financier, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété notamment la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement,

Vu la loi n° 2000-35 du 21 mars 2000, relative à la dématérialisation des titres,

Vu la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers,

Vu la loi n° 2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024, et notamment son article 7,

Vu le décret n° 75-316 du 30 mai 1975, fixant les attributions du ministère des finances,

Vu le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières tel que modifié et complété par le décret n° 2005-3144 du 6 décembre 2005,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2024-90 du 26 janvier 2024 relatif à l'émission de l'Emprunt Obligataire National 2024.

Arrête :

Article premier - Le montant de la première tranche de l'emprunt obligataire national 2024 est fixé à 750 millions de dinars et il est susceptible d'être porté à un montant supérieur.

Les souscriptions à cette première tranche sont ouvertes entre le 5 février 2024 et 13 février 2024, la clôture des souscriptions peut se faire avant cette date comme elle peut être prorogée.

Art. 2 - La date de jouissance des intérêts est fixée à la date de règlement et de livraison des titres, soit le deuxième jour ouvrable qui suit la date de clôture des souscriptions à la première tranche, à savoir le 15 février 2024.

Art. 3 - La souscription à la première tranche de l'emprunt obligataire national 2024 peut se faire selon le choix du souscripteur, dans les trois catégories suivantes :

▪ Catégorie «A»: D'une valeur nominale pour chaque titre de 10 dinars et d'une durée de remboursement de cinq ans dont quatre années de grâce. Le principal des titres sera remboursé en une seule tranche soit à la cinquième et dernière tranche. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu à un taux d'intérêt nominal fixe ou variable selon le choix du souscripteur et ce, comme suit :

- Taux d'intérêt fixe : 9.75% l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux d'intérêt variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) plus 1.70% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des TMM des douze derniers mois précédant la date de paiement des intérêts majorée de 170 points de base. Les douze mois concernés commencent le mois de février de l'année N°-1 et se terminent le mois de janvier l'année N.

Les souscriptions à la catégorie « A » sont réservées exclusivement aux personnes physiques.

▪ Catégorie «B»: D'une valeur nominale pour chaque titre de 100 dinars et d'une durée de remboursement de sept ans dont trois années de grâce. Le principal des titres sera remboursé en quatre tranches annuelles égales. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu à un taux d'intérêt nominal fixe ou variable selon le choix du souscripteur et ce, comme suit :

- Taux d'intérêt fixe : 9.80% l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux d'intérêt variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) plus 1.75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des TMM des douze derniers mois précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois concernés commencent le mois de février de l'année N°-1 et se terminent le mois de janvier l'année N.

▪ Catégorie «C» : D'une valeur nominale pour chaque titre de 100 dinars et d'une durée de remboursement de dix ans dont deux années de grâce. Le principal des titres sera remboursé en huit tranches annuelles égales. Les intérêts sont payables annuellement à terme échu à un taux d'intérêt nominal fixe ou variable selon le choix du souscripteur et ce, comme suit :

- Taux d'intérêt fixe : 9,95% l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux d'intérêt variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) plus 1.95% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de

laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des TMM des douze derniers mois précédant la date de paiement des intérêts majorée de 195 points de base. Les douze mois concernés commencent le mois de février de l'année N°-1 et se terminent le mois de janvier l'année N.

Art. 4 - La souscription à l'emprunt obligataire national et l'acquisition des titres peuvent se faire selon le choix du souscripteur parmi les trois catégories citées dans l'article 3 ci-dessus, sans l'exigence d'intérêts. Dans ce cas, le souscripteur s'engage dans le bulletin de souscription de ne pas accepter des intérêts ou de les exiger.

Art. 5 - La souscription aux trois catégories "A", "B" et "C" se fera au pair, soit 100% de la valeur nominale des titres.

Art. 6 - Les collecteurs des souscriptions, parmi les banques et les intermédiaires en bourse, perçoivent une commission de placement selon le principe de syndicat de placement et de prise ferme, comme suit :

▪ 1% pour les membres du syndicat de placement ayant honoré leurs prises fermes d'un montant égal ou supérieur à 60MD et ce, à concurrence de leurs engagements.

▪ 0.8% pour les membres du syndicat de placement ayant honoré leurs prises fermes d'un montant égal ou supérieur à 50MD et ce, à concurrence de leurs engagements.

▪ 0.3% pour les membres du syndicat de placement n'ayant pas honoré leurs prises fermes engagées.

▪ 0.5% pour les non-adhérents au syndicat de placement, elle s'applique également aux membres du syndicat de placement sur les montants collectés dépassant les prises fermes sur lesquelles ils se sont engagés.

Art. 7 - Les souscriptions à la première tranche de l'emprunt obligataire national se feront selon le modèle de bulletin de souscription ci-joint.

Art. 8 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 26 janvier 2024.

La ministre des finances

Sihem Boughdiri Nemsia

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

PREMIERE TRANCHE DE L'EMPRUNT NATIONAL 2024

Emis par appel public à l'épargne
 Décret n°..... du

Catégorie	Valeur Nominale	Durée	Remboursement	Taux ¹ d'intérêt Fixe	Taux ¹ d'intérêt Variable
A ²	10 DT	5 ans dont 4 ans de grâce	En une seule tranche à la cinquième année	9.75%	Moyenne des TMM des douze derniers mois précédant la date de paiement des intérêts +1.70%
B	100 DT	7 ans dont 3 ans de grâce	Remboursement annuel constant à partir de la quatrième année	9.80%	Moyenne des TMM des douze derniers mois précédant la date de paiement des intérêts +1.75%
C	100 DT	10 ans dont 2 ans de grâce	Remboursement annuel constant à partir de la troisième année	9.95%	Moyenne des TMM des douze derniers mois précédant la date de paiement des intérêts +1.95%

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je soussigné :

Nom et Prénom : Pièce d'Identité :

Adresse :

Agissant pour le compte de : Moi-même Mandant

Identité du mandant :

Nom et Prénom ou Dénomination sociale :

RC / CIN.....

Adresse :

Déclare (ons) souscrire : (cocher la case correspondante)

- Sous forme d'emprunt avec intérêt fixe Sous forme d'emprunt sans intérêt (قرض حسن)
 Sous forme d'emprunt avec intérêt variable Et je (nous) me (nous) engage (ons) de ne pas exiger les intérêts

Le nombre de :

- Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « EMPRUNT NATIONAL 2024 Catégorie A »
 Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « EMPRUNT NATIONAL 2024 Catégorie B »
 Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « EMPRUNT NATIONAL 2024 Catégorie C »

Ces obligations seront déposées chez

En gestion libre En compte géré

La date de jouissance des intérêts est fixée à la date de règlement/livraison des titres, soit le deuxième jour ouvrable qui suit la date de clôture des souscriptions à la première tranche.

Les obligations sont remboursables :

- A raison de 10 dinars par obligation à la cinquième année, majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie **A**.
- A raison de 25 dinars par obligation à partir de la quatrième année, majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie **B**.
- A raison de 12,5 dinars par obligation à partir de la troisième année, majoré des intérêts annuels échus, pour la catégorie **C**.

Je (nous) reconnais (ons) avoir pris connaissance des conditions d'émission de la première tranche de l'Emprunt National 2024. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites.

- En espèces ()
- Par chèque () N°..... du tiré sur : Agence :
- Par virement () en date du effectué sur mon (notre) compte N°..... Ouvert à

L'organisme chargé de recueillir les souscriptions
Signature et cachet

Fait en double exemplaires
 dont un en ma possession

Ale

« Lu et approuvé »Signature

1 Le قرض الحسن ne produit pas des intérêts.

2 La catégorie A est réservée aux personnes physiques.

Par arrêté de la ministre des finances du 26 janvier 2024.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des emplois fonctionnels au ministère des finances, conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Jamel Khemiri	Inspecteur général des services financiers	Trésorier régional des finances de Kasserine au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale
Helmi Khouni	Inspecteur général des services financiers	Mandataire chargé de direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale des finances de Kasserine au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Aroussi Ghebara	Inspecteur général des services financiers	Mandataire chargé de direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances de Siliana au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Ammar Necib	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire chargé de direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances de Gafsa au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un directeur d'administration centrale.

Par arrêté de la ministre des finances du 26 janvier 2024.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des emplois fonctionnels à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances, conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Ahmed Tabbabi	Conseiller des services financiers de troisième degré	Mandataire chargé de division de comptabilité pour la comptabilité générale à la direction de comptabilité pour les opérations financières et comptables à l'unité de comptabilité pour les opérations de trésorerie, les opérations financières et le recouvrement à la paie générale au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Younes Ghachem	Conseiller des services financiers de troisième degré	Mandataire chargé de division de comptabilité pour le contentieux à la direction de comptabilité pour le suivi, l'organisation et la coordination à la paie générale au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Bilel Akrimi	Conseiller des services financiers de troisième degré	Mandataire chargé de division de comptabilité pour les statistiques à la direction de comptabilité pour l'informatisation et les statistiques à l'unité de comptabilité pour le contrôle et la qualité à la paie générale au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Safia Thamri	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire chargé de division de comptabilité pour l'inspection à la direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale des finances de Béja au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Raoudha Souabi	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire chargé de division de comptabilité pour les services communs, l'informatique et l'archive à la direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale des finances de Jendouba au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Bechir Lassoued	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de division de comptabilité pour le contrôle des comptabilités à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances de Tozeur au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mokhles Badr	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour l'animation du recouvrement des créances publiques à la division de comptabilité pour le recouvrement des créances publiques à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances de Tunis 2 au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Taher Ghodhmani	Inspecteur central des services financiers	Inspecteur vérificateur à la cellule de vérification à la division de comptabilité pour l'inspection à la direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale des finances de Kasserine au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Ridha Haddad	Inspecteur central des services financiers	Inspecteur vérificateur à la cellule de vérification à la division de comptabilité pour l'inspection à la direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale des finances de Médenine au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Fathi Taher	Inspecteur central des services financiers	Inspecteur vérificateur à la cellule de vérification à la division de comptabilité pour l'inspection à la direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale des finances de Médenine au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Chaalha Ben Yahya	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour l'apurement administratif des comptes financiers à la division de comptabilité pour la gestion financière des établissements publics à la direction de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale des finances de Kébili au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Ines Ameur	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour le contrôle des comptabilités mensuelles et des comptes de gestion à la division de comptabilité pour le contrôle des comptabilités à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances de Tunis ³ au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Khaoula Bouazizi	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour le contrôle des comptabilités mensuelles et des comptes de gestion à la division de comptabilité pour le contrôle des comptabilités à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances de Manouba au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Rachid Kayel	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour la constatation et l'annulation des créances publiques à la division de comptabilité pour le recouvrement des créances publiques à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances d'Ariana au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Salem Mbarek	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour la centralisation des comptes à la division de comptabilité pour la centralisation des comptes et la gestion des dépôts et des consignations à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances de Gafsa au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Ayed Abassi	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour l'apurement administratif des comptes financiers à la division de comptabilité pour la gestion financière des établissements publics à la direction de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale des finances de Gafsa au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Leila Guizani	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour la gestion des dépôts et des consignations à la division de comptabilité pour la centralisation des comptes et la gestion des dépôts et des consignations à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances de Sidi Bouzid au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Mohamed Taher Rtibi	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour le contrôle des comptes mensuels et du compte financier à la division de comptabilité pour la gestion financière des établissements publics à la direction de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale des finances de Kasserine au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Naouara Jilani	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour la centralisation des comptes à la division de comptabilité pour la centralisation des comptes et la gestion des dépôts et des consignations à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances de Tozeur au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Ramzi Jaouadi	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour l'animation du recouvrement des créances constatées et le suivi des objectifs du recouvrement à la division de comptabilité pour le recouvrement des créances publiques constatées à la recette des finances Avenue l'Indépendance Bardo Tunis au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Sonia Chouchen	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour l'animation du recouvrement des créances constatées et le suivi des objectifs du recouvrement à la division de comptabilité pour le recouvrement des créances publiques constatées à la recette des finances Rue d'Autriche à Tunis au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Ali Gharbi	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour l'animation du recouvrement des créances constatées et le suivi des objectifs du recouvrement à la division de comptabilité pour le recouvrement des créances publiques constatées à la recette des finances Rue Nelson Mandela à Tunis au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Mouna Bessouda	Inspecteur central des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour la régularisation des avances à la division de comptabilité pour les avances de trésorerie à la direction de comptabilité pour les opérations de trésorerie et du recouvrement à l'unité de comptabilité pour les opérations de trésorerie, les opérations financières et le recouvrement à la paierie générale au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Mahmoud Chelli	Administrateur conseiller	Mandataire chargé de section de comptabilité pour l'archive à la division de comptabilité pour les services communs, l'informatique et l'archive à la direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale des finances de Manouba au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Emna Ayari	Analyste central	Mandataire chargé de section de comptabilité pour l'informatique à la division de comptabilité pour les services communs, l'informatique et l'archive à la direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale des finances de Manouba au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Sana Jlassi	Inspecteur des services financiers	Chef de service à la sous-direction des procédures de recouvrement à la direction des procédures et animation du recouvrement à l'unité du recouvrement à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances.
Makki Ghebara	Inspecteur des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour l'animation du recouvrement des créances publiques à la division de comptabilité pour le recouvrement des créances publiques à la direction de comptabilité pour la gestion financière de l'Etat à la trésorerie régionale des finances de Tataouine au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Asma Maali	Inspecteur des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour le recouvrement des droits à la division de comptabilité pour l'exécution des opérations budgétaires à la recette du conseil de région de Gabes au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Amel Ben Ameer	Inspecteur des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour l'animation du recouvrement des créances constatées et le suivi des objectifs du recouvrement à la division de comptabilité pour le recouvrement des créances publiques constatées à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 Sousse, au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Naziha Soualmi	Inspecteur des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour l'apurement administratif des comptes financiers à la division de comptabilité pour la gestion financière des établissements publics à la direction de comptabilité pour la gestion financière des collectivités locales et des établissements publics à la trésorerie régionale des finances de Tunis 1 au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Wafa Sabkhi	Inspecteur des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour la formation à la division de comptabilité pour les services communs, l'informatique et l'archive à la direction de comptabilité pour l'inspection, l'organisation et la coordination à la trésorerie régionale des finances de Mahdia au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.
Leila Chebbi	Inspecteur des services financiers	Mandataire chargé de section de comptabilité pour le contrôle et le paiement des dépenses budgétaires du titre I à la division de comptabilité pour le contrôle et le paiement des dépenses budgétaires à la paierie départementale auprès du ministère de la justice au ministère des finances avec indemnités et avantages d'un chef de service d'administration centrale.

Par arrêté de la ministre des finances du 26 janvier 2024.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des emplois fonctionnels à la direction générale des impôts au ministère des finances, conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Farhat Bouzoummita	Inspecteur général des services financiers	Rapporteur de première classe pour diriger la cellule du contentieux fiscal à la direction des moyennes entreprises de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Olfa Chouachi	Inspecteur en chef des services financiers	Rapporteur de première classe pour diriger la cellule du contentieux fiscal à la direction des grandes entreprises de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un directeur d'administration centrale.
Afef Guerfali	Conseiller des services financiers de troisième degré	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mehdi Touahria	Conseiller des services financiers de troisième degré	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Wafa Naceur	Conseiller des services financiers de troisième degré	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Ali Mahdhi	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Anis Rezgui	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Behija Khallouli	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Samia Zitoun	Inspecteur en chef des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Nejiba Mhamdi	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Abdelhamid Azouni	Inspecteur en chef des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Abdelwahed Saghraoui	Inspecteur en chef des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Houda Maaroufi	Inspecteur en chef des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Faten Rahoui	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Saber Elmorri	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Trabelsi	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Nebil Maatoug	Inspecteur en chef des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Semira Ameer	Inspecteur en chef des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Sondes Mghanem	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Samir Zaabaoui	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Tarek Zahdi	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Slim Karoui	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Elkamel Ghrissi	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Karim Bahihi	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule du contrôle et de la vérification fiscale à la direction des moyennes entreprises, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Yosr Mankaii	Inspecteur en chef des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la gestion des dossiers fiscaux à la direction des grandes entreprises, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Jinen Haffoudhi	Conseiller des services financiers de quatrième degré	Vérificateur de deuxième classe à la cellule du contrôle et de la vérification fiscale à la direction des moyennes entreprises, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Rachid Aribi	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Kamel Chabir	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Boubaker Ben Elmakki	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi de l'activité des bureaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Prénom et nom	Grade	Emploi Fonctionnel
Lotfi Ben Amor	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Latifa Amdouni	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la vérification fiscale à un centre régional de contrôle des impôts, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Ahlem Bougarras	Inspecteur central des services financiers	Rapporteur de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé de la conciliation et du contentieux fiscal à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Rym Ben Ameer	Inspecteur central des services financiers	Mandataire de deuxième classe pour diriger un groupe de travail chargé du suivi des avantages fiscaux à la cellule du suivi et de l'assistance à un centre régional de contrôle des impôts relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Mohamed Ali Hamdi	Inspecteur central des services financiers	Sous- directeur de l'information et de l'assistance fiscale à la direction de l'information et de l'assistance fiscale à la direction générale des impôts au ministère des finances.
Bariza Charef	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la gestion des dossiers fiscaux à la direction des grandes entreprises, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Moahamed Ridha Ben Hammouda	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la gestion des dossiers fiscaux à la direction des grandes entreprises, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.
Sana Beji	Inspecteur central des services financiers	Vérificateur de deuxième classe à la cellule de la gestion des dossiers fiscaux à la direction des grandes entreprises, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances, avec rang et avantages d'un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 janvier 2024.

Madame Imen Ben Bachouch épouse Taabouri, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de directeur du centre de défense et d'intégration sociale de Monastir, à compter du 3 novembre 2023.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2000-1449 du 27 juin 2000, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 janvier 2024.

Madame Nozha Ben Abdesslem épouse Jaballah, administrateur général, est chargée des fonctions de directeur à l'unité d'assistance aux investisseurs au ministère des affaires sociales, à compter du 17 novembre 2023.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 janvier 2024.

Madame Afef Hadj Tayeb épouse Krid, administrateur en chef, est chargée des fonctions de directeur à la cellule de la gouvernance et de la modernisation administrative au ministère des affaires sociales, à compter du 21 novembre 2023.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 janvier 2024.

Monsieur Walid Jemai, travailleur social conseiller, est chargé des fonctions de chef de la division de la promotion sociale Tunis 1, à la direction régionale des affaires sociales de Tunis, à compter du 17 novembre 2023.

En application des dispositions de l'article 5 du décret n° 2011-4650 du 10 décembre 2011, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 janvier 2024.

Madame Saloua Rabhi, inspecteur en chef du travail, est chargée des fonctions de sous-directeur à la cellule de la bonne gouvernance et de la modernisation administrative au ministère des affaires sociales, à compter du 21 novembre 2023.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 janvier 2024.

Madame Hela Shkiri épouse Souid, travailleur social conseiller, est chargée des fonctions de directeur du centre de défense et d'intégration sociale de Sousse, à compter du 3 novembre 2023.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2000-1449 du 27 juin 2000, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 janvier 2024.

Monsieur Salah Kchaiech, travailleur social en chef, est déchargé des fonctions de directeur du centre de défense et d'intégration sociale de Sousse, classe exceptionnelle, à compter du 3 novembre 2023.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 17 janvier 2024.

Monsieur Moncef Gharbi, travailleur social conseiller, est déchargé des fonctions de directeur du centre de défense et d'intégration sociale de Monastir, classe exceptionnelle, à compter du 3 novembre 2023.

Par arrêté du ministre des affaires sociales du 26 janvier 2024.

Monsieur Nizar Mohsni, administrateur général et chef d'unité de gestion du budget par objectifs, est nommé chef du programme pilotage et appui à la mission affaires sociales et ce à partir de la date du 3 janvier 2024 pour un mandat de trois (3) ans renouvelable.

La personne concernée bénéficie des indemnités mentionnées à l'article 5 au décret gouvernemental n° 2019-1067 du 14 novembre 2019.

Monsieur Nizar Mohsni, est désigné ordonnateur délégué du budget du programme pilotage et appui de la mission affaires sociales.

Par décret n° 2024-91 du 23 janvier 2024.

Madame Sihem Oueslati épouse Jemâa, administrateur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est nommée chargée de mission au cabinet du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime.

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure au corps administratif commun des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-115 du 25 février 2020, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques,

Vu le décret présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023 portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté de la cheffe du gouvernement du 24 janvier 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure au corps administratif commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime le 18 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur général de la classe supérieure au corps administratif commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quatre (4) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 16 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2001-1748 du 1^{er} août 2001 et le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009 et le décret n° 2014-2285 du 30 juin 2014,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 12 novembre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime le 18 mars 2024 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent cinquante quatre (154) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 16 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-819 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps commun des ingénieurs des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2001-1748 du 1^{er} août 2001 et le décret n° 2009-113 du 21 janvier 2009 et le décret n° 2014-2285 du 30 juin 2014,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 23 juin 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime le 18 mars 2024 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef au corps commun des ingénieurs des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent soixante six (166) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 16 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 2006-3153 du 30 novembre 2006, fixant le statut particulier au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche tel qu'il a été modifié par le décret gouvernemental n° 2018-525 du 12 juin 2018,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 28 décembre 2010, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime le 26 mars 2024 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur général formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à onze (11) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 2006-3153 du 30 novembre 2006 fixant le statut particulier au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche tel qu'il a été modifié par le décret gouvernemental n° 2018-525 du 12 juin 2018,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021 portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023 portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023 portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 28 décembre 2010, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef formateur en agriculture et pêche.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime le 26 mars 2024 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'ingénieur en chef formateur en agriculture et pêche au corps des ingénieurs formateurs en agriculture et pêche.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à dix (10) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire général de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-675 du 29 mars 1999, fixant le statut particulier au corps des gestionnaires de documents et d'archives, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 1999-1036 du 17 mai 1999 et le décret n° 2003-810 du 7 avril 2003,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-312 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du chef du gouvernement au ministre de l'agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 21 novembre 2016, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire général de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 26 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire général de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire conseiller de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-675 du 29 mars 1999, fixant le statut particulier au corps des gestionnaires de documents et d'archives ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété notamment le décret n°99-1036 du 17 mai 1999 et le décret n°2003-810 du 7 avril 2003,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-312 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du chef du gouvernement au ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 21 novembre 2016, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire conseiller de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire conseiller de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois (3) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n°2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-675 du 29 mars 1999, fixant le statut particulier au corps des gestionnaires de documents et d'archives, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété notamment le décret n°99-1036 du 17 mai 1999 et le décret n°2003-810 du 7 avril 2003,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-312 du 11 mars 2016, portant délégation de certaines prérogatives du chef du gouvernement au ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 22 novembre 2016, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de gestionnaire de documents et d'archives au corps des gestionnaires de documents et d'archives.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cinq (5) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste général au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu le décret présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 9 septembre 2014, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste général.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 26 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste général au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste en chef au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques du 4 juin 2008, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste en chef.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime le 26 mars 2024 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste en chef au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques du 4 juin 2008, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime le 25 mars 2024 et jours suivants un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste central au corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste au corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n°2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier du corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n°2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste au corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'analyste au corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à onze (11) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de programmeur au corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n°2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-365 du 15 février 1999, fixant le statut particulier du corps des analystes et des techniciens de l'informatique des administrations publiques tels qu'il a été complété par le décret n°2009-112 du 21 janvier 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement

Vu l'arrêté du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de programmeur au corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de programmeur au corps des analystes et techniciens de l'informatique des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à sept (7) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003 et le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009 et le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 18 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef principal du corps technique commun des administrations publiques

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent cinquante deux (152) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 16 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef du corps technique commun des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003 et le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009 et le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef du corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien en chef du corps technique commun des administrations publiques

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent un (101) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers principal au corps technique commun des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003 et le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009 et le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier- Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux cent sept (207) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003 et le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009 et le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent dix (110) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier du corps technique commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2003-2633 du 23 décembre 2003 et le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009 et le décret gouvernemental n° 2019-1239 du 26 décembre 2019,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement.

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques.

Arrête :

Article premier- Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'adjoint technique au corps technique commun des administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à cent cinq (105) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire général du corps des cadres communs de laboratoire.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 2000-230 du 31 janvier 2000, fixant le statut particulier des personnels des cadres communs de laboratoire,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 19 août 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire général.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 26 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire général du corps des cadres communs de laboratoire.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef du corps des cadres communs de laboratoire.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 2000-230 du 31 janvier 2000, fixant le statut particulier des personnels des cadres communs de laboratoire,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 19 août 2000, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 26 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire en chef du corps des cadres communs de laboratoire.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire au corps des cadres communs de laboratoire.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 2000-230 du 31 janvier 2000, fixant le statut particulier des cadres communs de laboratoire,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 12 octobre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 23 novembre 2017.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de chef de laboratoire au corps des cadres communs de laboratoire.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à deux (2) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation du corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-434 du 10 mai 2019, fixant le statut particulier du corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche du 25 décembre 2019, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 26 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de conservateur en chef des bibliothèques ou de documentation du corps des personnels des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 26 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de bibliothécaire ou documentaliste du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret gouvernemental n° 2019- 434 du 10 mai 2019, fixant le statut particulier du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement

Vu l'arrêté du ministère de l'agriculture du 25 décembre 2019, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de bibliothécaire ou documentaliste du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de bibliothécaire ou documentaliste du corps des agents des bibliothèques et de la documentation dans les administrations publiques.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à un seul (1) poste.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien supérieur major de la santé publique au corps commun des techniciens supérieurs de la santé publique.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021.

Vu le décret n° 2000-1688 du 17 juillet 2000, fixant le statut particulier du corps commun des techniciens supérieurs de la santé publique, ensemble les textes qui l'ont modifié et notamment le décret gouvernemental n° 2015-56 du 27 avril 2015 et le décret gouvernemental n° 2016-570 du 13 mai 2016.

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 5 avril 2022, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien supérieur major de la santé publique au corps commun des techniciens supérieurs de la santé publique.

Arrête :

Article premier- Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien supérieur major de la santé publique au corps commun des techniciens supérieurs de la santé publique.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à trois (3) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de médecin vétérinaire sanitaire principal au corps commun des médecins vétérinaires sanitaires.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 2006-2453 du 12 septembre 2006, portant statut particulier du corps commun des médecins vétérinaires sanitaires,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement.

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 6 avril 2007, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de médecin vétérinaire sanitaire principal au corps commun des médecins vétérinaires sanitaires.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur épreuves pour la promotion au grade de médecin vétérinaire sanitaire principal au corps commun des médecins vétérinaires sanitaires.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à huit (8) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 22 janvier 2024, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de formateur principal en agriculture et pêche au corps des formateurs en agriculture et pêche.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 et le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011 et la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021 et le décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021,

Vu le décret n° 2006-3156 du 30 novembre 2006, fixant le statut particulier au corps des formateurs en agriculture et pêche.

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-50 du 30 janvier 2023, portant nomination d'un membre du Gouvernement.

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant nomination du Chef du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 12 octobre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de formateur principal en agriculture et pêche tel qu'il a été modifié par l'arrêté du 5 janvier 2017.

Arrête :

Article premier- Est ouvert au ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime, le 25 mars 2024 et jours suivants, un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de formateur principal en agriculture et pêche.

Art. 2 - Le nombre de postes à pourvoir est fixé à quatre (4) postes.

Art. 3 - La date de clôture de la liste des candidatures est fixée au 23 février 2024.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

*Le ministre de l'agriculture, des
ressources hydrauliques et de la
pêche maritime*

Abdelmonem Belaati

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

MINISTERE DE LA SANTE

Par décret n° 2024-92 du 23 janvier 2024.

Monsieur Tarek Ben Naceur, médecin major de la santé publique, est chargé de fonctions de directeur général des structures sanitaires publiques au ministère de la santé.

Par arrêté du ministre de la santé du 15 janvier 2024.

Madame Rim Triki, psychologue en chef, est nommée dans le grade de psychologue général au corps des psychologues des administrations publiques au ministère de la santé.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Par décret n° 2024-93 du 23 janvier 2024.

Monsieur Yasser Ben Amor, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général du centre national des sciences des matériaux au technopôle de Borj Cedria.

Par décret n° 2024-94 du 23 janvier 2024.

Monsieur Samir Becha, professeur de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret n° 2024-95 du 23 janvier 2024.

Madame Neila Letaief épouse Harbi, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire général de l'université de Sousse.

En application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, l'intéressée bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur général d'administration centrale.

Par décret n° 2024-96 du 23 janvier 2024.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Hafedh Hrizi, maître assistant de l'enseignement supérieur en qualité de directeur de l'institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Mateur, à compter du 1^{er} septembre 2023.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 12 janvier 2024.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Monsieur Imed Mnakbi, professeur principal émérite classe exceptionnelle d'éducation physique, chargé des fonctions de chef de l'unité des activités sportives et de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Béja.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 12 janvier 2024.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Monsieur Maher Mrayeh, maître de conférences, chargé des fonctions de chef de département de formation et de recyclage des cadres des sports et de l'éducation physique, au centre national de formation et de recyclage des cadres de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 12 janvier 2024.

La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale est attribuée à Monsieur Abdelhafidh Souissi, professeur principal émérite de la jeunesse et de l'enfance, chargé des fonctions de chef de l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Tozeur.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 10 janvier 2024.

Monsieur Belgacem Khairredine, professeur principal émérite de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de directeur du complexe sportif international d'Ain Drahem à compter du 1er janvier 2024.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 12 janvier 2024.

La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale est attribuée à Madame Rim Attia épouse Seltène, conseiller des services publics, chargée de diriger le secrétariat permanent de la commission des marchés publics à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 2 janvier 2024.

Monsieur Anouar Ayadi, professeur principal émérite de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de bureau des activités de la jeunesse à l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Tunis.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2008-2062 du 2 juin 2008, l'intéressé bénéficie de la fonction et des avantages de sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 4 janvier 2024.

Madame Darine Mesbah, professeur principal émérite de la jeunesse et de l'enfance, est chargée des fonctions de chef de service des institutions et des programmes de la jeunesse à l'unité du développement des activités de la jeunesse au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Tunis.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 12 janvier 2024.

Monsieur Naïm Tayari, manager en sport, est chargé des fonctions de chef de service d'administration centrale au secrétariat permanent de la commission des marchés publics à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 12 janvier 2024.

Madame Sabrine Belhaj Tahar, manager en sport, est chargée des fonctions de chef de service des études et du soutien de l'investissement privé à la direction de la planification et de l'évaluation à la direction générale des services communs au ministère de la jeunesse et des sports.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 12 janvier 2024.

Madame Nadia Hosni, manager en sport, est chargée des fonctions de chef de service du développement des sports à l'unité des activités sportives et de l'éducation physique au commissariat régional de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique de Ben Arous.

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 12 janvier 2024.

Madame Dayssem Belkhiriya, professeur principal hors classe de la jeunesse et de l'enfance, est chargée des fonctions de chef de service de l'animation culturelle à la direction des affaires culturelles et sportives au centre culturel et sportif de la jeunesse El Menzah à compter du 10 janvier 2024.

MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES

Par arrêté du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières du 18 janvier 2024.

Monsieur Khatoui Jebali est nommé membre représentant du ministère de la justice au conseil d'administration de l'office national de la propriété foncière en remplacement de Madame Jihene Adessi.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté de la ministre de l'environnement du 19 janvier 2024.

Monsieur Brahim Ayedi, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de directeur régional du littoral sud au ministère de l'environnement.

MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES

Arrêté de la ministre des affaires culturelles du 22 janvier 2024, portant protection des monuments historiques et archéologiques.

La ministre des affaires culturelles,

Vu la Constitution,

Vu le code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels, tel que promulgué par la loi n° 94-35 du 24 février 1994, tel que modifié et complété par la loi n° 2001-118 du 6 décembre 2001 et par le décret-loi n° 2011-43 du 25 mai 2011 et notamment les articles 26-27-45 et 47,

Vu le décret n° 93-1609 du 26 juillet 1993, fixant l'organisation de l'institut national du patrimoine et les modalités de son fonctionnement, ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété et dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2018-165 du 13 février 2018,

Vu le décret n° 94-1475 en date du 4 juillet 1994 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission nationale du Patrimoine,

Vu le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, relatif à l'organisation du ministère de la culture, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié et dont le dernier en date le décret n° 2012-1885 du 11 septembre 2012,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2023-550 du 1^{er} août 2023, portant du Chef de Gouvernement,

Vu l'avis de la commission nationale du Patrimoine réunie en date du 21 juillet 2023.

Arrête:

Article premier - Sont protégés par le présent arrêté, les monuments historiques et archéologiques suivants :

Gouvernorat de Tunis:

1. Zaouïa de Sidi Ali Lasmar, délégation de la médina de Tunis.

2. L'immeuble sis au n° 35, rue Sidi Kadous, délégation de la médina de Tunis.

3. L'église Saint-Michel (actuellement siège de l'institut national d'art dramatique), délégation d'El Omrane.

4. La mosquée Nefafta, délégation de la médina de Tunis.

5. La façade de l'ancien hôtel de Paris sis au rue El Jazira, délégation de Tunis (Sous-siège de l'Union générale tunisienne du travail) .

6. La villa Baizeau, délégation de Carthage.

7. Les vestiges de la nécropole romaine à Carthage Yasmina, délégation de Carthage.

8. Les vestiges du temple « Apollon » et les vestiges environnants, sis rue Ibn Chabat, Carthage Dermech, délégation de Carthage.

9. Les vestiges des habitations puniques adjacentes au siège de la Cour de cassation, Carthage Dermech, délégation de Carthage.

10. Les vestiges du quartier résidentiel punique dit "quartier Magon", délégation de Carthage.

11. La maison romaine dite "maison des courses de chars" et le terrain archéologique adjacent, Carthage Hannibal, délégation de Carthage.

12. Les vestiges des thermes romains situés dans le sous-sol de la maison sise rue du théâtre archéologique, délégation de Carthage.

13. Les vestiges de la basilique "Bir Ftouha", délégation de Carthage.

14. La maison Bennis, sise au rue Sidi Salah, délégation de la Marsa.

Gouvernorat de La Manouba:

15. L'ancienne église "la vierge Marie" à Henchir Baghil à Mehrine, délégation d'el Battan.

16. "Jabiyat Zarrouk". Délégation de la Manouba.

17. Le palais Ali Zarrouk, appelé actuellement "palais des nones", délégation de la Manouba.

18. Les monuments funéraires " Haouanet" du site archéologique de Henchir El Jal, avec une zone de protection de 500 m, délégation de Tebourba.

19. Le grand réservoir d'eau du site archéologique de Henchir El Jal, avec une zone de protection de 500 m, délégation de Tebourba.

Gouvernorat de Bizerte:

20. La grande mosquée de Bizerte, délégation de Bizerte.

21. La mosquée Sidi El Mostari, délégation de Bizerte.

Gouvernorat de Béja:

22. Les monuments funéraires protohistoriques de Chouach, avec une zone de protection de 500 m, délégation de Medjez El Bab.

23. L'église "Notre-Dame du Rosaire", délégation de Béja Nord.

24. Le pont de l'oued Béja sur la route nationale n° 6, délégation de Béja Nord.

Gouvernorat du Kef:

25. Les monuments préhistoriques de Sidi Ezzine, délégation du Kef Ouest.

Gouvernorat de Kasserine:

26. "Rammadiya "préhistorique du site "Aïn Metharchem" à Boudériès, délégation de Foussana.

Gouvernorat de Monastir:

27. Les cinq résidences d'été annexes au palais de Skanès et les céramiques murales de l'artiste Abdelaziz Gorgi qui s'y trouvent. Délégation de Monastir.

28. Le mausolée de Sidi Ameer El Mzoughi à Sidi Ameer, délégation des Sahline.

29. Le mausolée de Sidi Ismaïl à Zeramdine, délégation de Zeramdine.

30. Zaouïa d'Om Ezzine El Jemmalia, délégation de Jemmal.

31. Le mausolée de Sidi Abdallah El Madiouni, délégation de Ksibet El Mediouni.

32. Les thermes romains à Ras Eddimas Bekalta, avec une zone de protection de 500 m, délégation de Bekalta.

33. Les citernes publiques romaines à Ras Eddimas Bekalta, délégation de Bekalta.

34. L'amphithéâtre à Ras El Dimas Bekalta, avec une zone de protection de 500m, délégation de Bekalta.

35. Le ribat à Ras El Dimas Bekalta, avec une zone de protection de 500 m, délégation de Bekalta.

36. Les vestiges de la nécropole punique de Bou Hjar Lamta, délégation de Sayada Lamta Bou Hajar.

Gouvernorat de Sousse:

37. "Rammadiya" de Sabkhat Halk Al Menjel, avec une zone de protection de 500 mètres, délégation de Hergla.

38. L'église byzantine du site archéologique de Hergla, délégation de Hergla.

39. Les entrepôts romains, délégation de Hergla.

Gouvernorat de Sidi Bouzid:

40. Les vestiges des Aqueducs et du "Majil Essmaoui", délégation de Sidi Ali Ben Aoun.

41. Les vestiges de l'huilerie à Henchir Essnab, délégation de Hichria.

42. Les vestiges du "Majil" à Henchir Essnab, délégation de Hichria.

Gouvernorat de Tozeur:

43. Le mausolée de "Sidi Abou Ali", délégation de Nefta.

Gouvernorat de Tataouine:

44. La mosquée "Ennakhla" à Eddouiret, délégation de Tataouine Sud.

45. Zaouïa de Sidi Abdallah Boujlida, délégation de Tataouine Sud.

46. Ksar Ezzahra, délégation de Tataouine Nord.

47. Ksar Hay Zaghdan, délégation de Ghomrassen.

48. Ksar Ajaj, délégation de Tataouine Nord.

49. Ksar El M'hiri, délégation de Beni Mehira.

50. Ksar Ouled Dabbeb à "El Masreb", délégation de Tataouine.

Gouvernorat de Médenine:

51. Les vestiges de la Kichla militaire de Ben Guerdane, délégation de Ben Guerdane.

52. Ksar El Krikriya, délégation de Beni Khedache.

53. Ksar El M'hadha, délégation de Beni Khedache.

54. Ksar Ouled Mehdi, délégation de Beni Khedache.

55. Ksar Boulassouar, délégation de Beni Khedache.

Gouvernorat de Sfax:

56. Zaouïa de Sid Agareb, délégation de Agareb.

Gouvernorat de Gabès:

57. La medrassa de Sidi Moussa El Jemni, délégation de Matmata.

58. Majil El masken de Ras El Wad, délégation de Matmata.

59. La mosquée de Ras El Wad, délégation de Matmata.

60. Zaouïa de Sidi Mohamed Ben H'fayidh, délégation de Matmata.

61. L'ancienne synagogue, délégation de Matmata.

62. La mosquée troglodytique, délégation de Matmata.

63. Le mausolée de "Sidi G'naou", délégation de Nouvelle Matmata.

64. La mosquée de Bou Héla, délégation de Dekhilet Toujane.

65. Le monument de Bechar au Zmertin, délégation de Dekhilet Toujane.

66. La mosquée de Sidi Taj Eddine, délégation de Dekhilet Toujane.

67. La mosquée El Haff, délégation de Dekhilet Toujane.

68. La forteresse de Dedday, délégation de Dekhilet Toujane.

69. L'ancienne zaouïa de Tijma, délégation de Nouvelle Matmata.

70. La mosquée El Haj Moussa à Tamozret, délégation de Matmata.

71. Le mausolée de Sidi Youssef à Tamozret, délégation de Matmata.

72. Zaouïa de Sidi Ben Issa à Tamozret, délégation de Matmata.

73. Zaouïa d'Ahl Et-T'wî, délégation de Matmata.

74. L'huilerie troglodytique de Taougout, délégation de Matmata.

75. Dar El Hakem Yakhlef Ben Zekri, délégation de Matmata.

76. La Zaouïa de Sidi A'hacin, délégation de Matmata.

77. La mosquée Z'raoua, délégation de Nouvelle Matmata.

78. Kasbat Ezzabi, délégation de Nouvelle Matmata.

79. Zaouia de Sidi Ahmed Ben Salem, délégation de Nouvelle Matmata.

80. "Houch Ouled Rabah", délégation de Nouvelle Matmata.

81. La mosquée de Tounine, délégation de Dekhilet Toujane.

82. "Kherbet el-Gasrine" (Les deux "Ksar" de Tounine), délégation de Dekhilet Toujane.

83. L'ancienne mosquée de Beni Zelten, délégation de Nouvelle Matmata.

84. Zaouia de Sidi Chams Eddine (Rkoud Mzâta), délégation de Nouvelle Matmata.

85. Zaouia de Sidi Sheikh Edh'raâ, délégation de Dekhilet Toujane.

86. L'ancienne église chrétienne, avec une zone de protection de 400 m, délégation de Gabès.

Gouvernorat de Kébili:

87. Zaouia de Sidi Abdallah El Hadj à Jemna, délégation de Kébili Sud.

88. La grande mosquée de Kébili, délégation de Kébili.

89. Zaouia de Sidi Issa, délégation de Kébili.

90. Zaouia de Sidi Abdessalam, délégation de Kébili.

91. Zaouia de Sidi Abdelkader, délégation de Kébili.

Art. 2 - Le présent arrêté est publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 22 janvier 2024.

La ministre des affaires culturelles

Hayet Ketat Guermazi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Ahmed Hachani

متوفر حاليا في نسخة ورقية

الرائد الرسمى للجمهورية التونسية

عدد خاص

العدد 185

الطبع من 20 محرم 1444 - 18 أوت 2022

المحتوى

مستوى

الجمهورية التونسية